



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

Provisoire

7420^e séance

Vendredi 27 mars 2015, à 18 h 15

New York

<i>Président :</i>	M. Lamek	(France)
<i>Membres :</i>		
Angola		M. Justino
Chili		M. Barros Melet
Chine		M. Cai Weiming
Espagne		M. González de Linares Palou
États-Unis d'Amérique		M ^{me} Sison
Fédération de Russie		M. Safronkov
Jordanie		M ^{me} Kawar
Lituanie		M ^{me} Gleveckaitė
Malaisie		M. Razak
Nigéria		M. Aliyu
Nouvelle-Zélande		M ^{me} Hill
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		Sir Mark Lyall Grant
Tchad		M. Gombo
Venezuela (République bolivarienne du)		M. Suárez Moreno

Ordre du jour

La situation en Libye

Rapport du Secrétaire général sur l'évaluation stratégique de la présence de l'Organisation des Nations Unies en Libye (S/2015/113)

Lettre datée du 23 février 2015, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts créé par la résolution 1973 (2011) du Conseil de sécurité (S/2015/128)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2015/144)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 18 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Libye

Rapport spécial du Secrétaire général sur l'évaluation stratégique de la présence de l'Organisation des Nations Unies en Libye (S/2015/113)

Lettre datée du 23 février 2015, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts créé par la résolution 1973 (2011) du Conseil de sécurité (S/2015/128)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2015/144)

Le Président : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Égypte et de la Libye à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis des documents S/2015/216 et S/2015/218, qui contiennent les textes de deux projets de résolution.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2015/144, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, ainsi que sur le document S/2015/113, qui contient le rapport spécial du Secrétaire général sur l'évaluation stratégique de la présence de l'Organisation des Nations Unies en Libye. J'appelle également l'attention des membres du Conseil sur le document S/2015/128, qui contient le texte d'une lettre datée du 23 février 2015, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts créé par la résolution 1973 (2011) du Conseil de sécurité.

Le Conseil est prêt à voter sur les projets de résolution dont il est saisi. Je vais d'abord mettre aux voix le projet de résolution publié sous la cote S/2015/216, déposé par l'Angola, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la Lituanie et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Angola, Tchad, Chili, Chine, France, Jordanie, Lituanie, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Fédération de Russie, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Venezuela (République bolivarienne du)

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2213 (2015).

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution publié sous la cote S/2015/218, déposé par la Jordanie.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Angola, Tchad, Chili, Chine, France, Jordanie, Lituanie, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Fédération de Russie, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Venezuela (République bolivarienne du)

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution a été adopté à l'unanimité en tant que résolution 2214 (2015).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

Je donne la parole au représentant du Royaume-Uni.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni se félicite de l'adoption à l'unanimité des résolutions 2213 (2015) et 2214 (2015).

Nous sommes à un stade critique des pourparlers facilités par l'ONU en Libye. La communauté internationale doit se rallier derrière le Représentant spécial, M. Bernardino León, et parler d'une seule voix pour permettre que les parties libyennes puissent parvenir à un accord sur un gouvernement d'unité nationale. La prorogation aujourd'hui du mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) est donc un important signe de notre appui ferme et sans faille à l'initiative de M. León et à la médiation politique et au règlement de la crise actuelle par le dialogue.

Les conséquences d'un échec sont claires et visibles. L'instabilité et l'insécurité ont permis aux groupes terroristes, notamment ceux qui ont fait allégeance à l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et ceux associés à Al-Qaida, de menacer les Libyens

et d'autres populations dans la région. Cela a entraîné une détérioration de la situation humanitaire et une augmentation du nombre de violations et d'atteintes aux droits de l'homme, et provoqué la prolifération d'armes et de munitions non sécurisées qui a favorisé l'escalade de la violence et sapé encore davantage la stabilité et la sécurité de la Libye et de son peuple.

C'est pourquoi nous nous félicitons que l'accent ait été mis de nouveau sur le mandat de la MANUL en vue d'appuyer à titre prioritaire le processus politique en Libye, d'aider les institutions libyennes, de surveiller les droits de l'homme et d'endiguer la prolifération des armes. Nous appuyons la réaffirmation des mesures de sanctions et de l'embargo sur les armes. Nous faisons écho à l'appel à la cessation de la violence, à l'application du principe de responsabilité et au renforcement de la coopération avec la Cour pénale internationale.

La résolution 2214 (2015) est un signe collectif fort de notre détermination à appuyer la lutte que la Libye mène contre le terrorisme. Nous avons observé une montée en puissance des groupes associés à l'EIIL partout en Afrique du Nord et ses répercussions sur la sécurité régionale. Le meurtre de coptes égyptiens, le bombardement d'Al-Qoba et tout dernièrement l'attaque menée contre le musée du Bardo, à Tunis, ne laissent aucun doute sur le fait que des mesures concrètes doivent être prises pour faire échec à cette menace. Le Royaume-Uni est prêt à jouer son rôle dans le cadre de cette action.

Il est essentiel que la lutte antiterroriste et l'action politique continuent d'aller de pair. L'absence d'un gouvernement central fort et uni en Libye ne fait que renforcer ceux qui souhaitent plonger le pays et la région dans le chaos. C'est pourquoi un gouvernement d'unité nationale est d'une importance cruciale pour la lutte antiterroriste en Libye.

Mme Kawar (Jordanie) (*parle en arabe*) : Nous remercions les membres du Conseil de sécurité qui ont voté pour la résolution 2214 (2015) présentée par la Jordanie de concert avec l'Égypte et la Libye, en application de la décision de la Ligue des États arabes prise au niveau ministériel.

La menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et les autres organisations terroristes en Libye nous a contraints, en tant que Conseil de sécurité, de prendre l'initiative et d'exprimer notre appui à la lutte que le Gouvernement libyen légitime mène contre le terrorisme, en particulier celui de l'EIIL,

d'Al-Qaida et d'Ansar al-Charia. Dans sa résolution, le Conseil a aussi encouragé les États à fournir une assistance au Gouvernement libyen pour combattre le terrorisme.

Faute d'une action concertée face au terrorisme, la situation en Libye et dans la région ira en s'aggravant et aura des répercussions non seulement sur la Libye, mais sur la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord et le monde entier. C'est pourquoi nous devons, à cet égard, appuyer l'action menée par le Gouvernement légitime en Libye, ce qui requiert que le Comité des sanctions examine sans tarder les demandes formulées par le Gouvernement libyen pour obtenir les armes et le matériel dont il a besoin, comme le demande explicitement la résolution.

La Jordanie appuie l'initiative du Représentant spécial du Secrétaire général visant à faciliter un règlement politique, sous conduite libyenne, à aider la Libye à relever les défis croissants auxquels elle est confrontée et à prendre les autres mesures nécessaires pour parachever la transition politique démocratique, édifier les institutions publiques et entamer la reconstruction du pays. Dans le même temps, nous réaffirmons qu'il importe de poursuivre la lutte antiterroriste en parallèle avec les efforts politiques, et de ne pas les lier.

Mme Sison (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis réaffirment leur appui indéfectible à l'action cruciale menée par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Bernardino León, qui s'efforce inlassablement de faciliter la formation d'un gouvernement d'unité nationale dans le cadre de la prochaine phase de la transition politique, par le biais d'un dialogue mené par l'Organisation des Nations Unies. Les résolutions adoptées aujourd'hui par le Conseil de sécurité – la résolution 2213 (2015) et la résolution 2214 (2015) – réaffirment l'appui à l'initiative de M. León visant à faciliter le dialogue politique en vue de la formation d'un gouvernement d'unité nationale. Le Conseil invite aussi toutes les parties en Libye à contribuer de manière constructive à l'initiative de M. León et appelle à l'instauration d'un cessez-le-feu immédiat et sans conditions.

Les États-Unis appuient fermement le processus de dialogue politique mené par l'Organisation des Nations Unies, le Représentant spécial, M. León, et les efforts qu'il déploie pour aider les parties à parvenir à un règlement durable et pacifique de la crise politique et sécuritaire en Libye. Ces derniers mois, nous avons

vu que les groupes extrémistes violents, comme l'État islamique d'Iraq et du Levant – Daech –, les éléments d'Ansar al-Charia et d'Al-Qaida au Maghreb islamique, étaient les seuls à tirer avantage d'une Libye divisée.

Pour lutter de la manière la plus efficace, la plus globale et la plus viable qui soit contre le terrorisme, il faut une action libyenne unifiée, appuyée par la communauté internationale. C'est pourquoi il est crucial que les Libyens forment un gouvernement d'unité nationale dès que possible.

En renouvelant notre confiance aujourd'hui à M. León, et en prorogeant le mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, nous avons indiqué notre engagement et notre détermination sans faille à appuyer le règlement politique de la crise libyenne.

M. González de Linares Palou (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je voudrais exprimer notre satisfaction au sujet de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2213 (2015). Face à la crise que connaît la Libye, l'Espagne pense que l'essentiel c'est l'unité – l'unité de la communauté internationale, à commencer par celle du Conseil de sécurité, l'unité des pays de la région qui ont une grande influence sur la Libye, et surtout l'unité des Libyens eux-mêmes.

Le premier paragraphe de la résolution est des plus clairs. Il appelle à l'instauration d'un cessez-le-feu immédiat et sans conditions, souligne qu'il ne saurait y avoir de solution militaire à la crise politique actuelle et engage vivement toutes les parties libyennes à collaborer de façon constructive avec les Nations Unies en vue de la constitution d'un gouvernement d'unité nationale. C'est la seule voie viable pour la Libye. Nous ne disons pas cela uniquement pour le principe; notre position est très pragmatique, parce que nous sommes convaincus qu'une confrontation armée en Libye ne mènera nulle part. La médiation des Nations Unies est la meilleure garantie de stabilité du pays à moyen terme.

L'apparition de Daech a mis en exergue l'un des pires dangers que pose cette crise si elle n'est pas réglée rapidement : celui de voir la Libye devenir un nouveau sanctuaire du djihadisme, un pays stratégique qui constitue une plateforme idéale pour lancer des attaques en Europe, dans le Sahel, dans la Corne de l'Afrique et en Afrique sub-saharienne. Dans cet esprit, nous appuyons aussi la résolution 2214 (2015) présentée par la Jordanie en vue de la lutte contre le terrorisme dans la région, et nous nous félicitons qu'elle ait été adoptée à l'unanimité. Nous approuvons aussi la prorogation

de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye pour une période de six mois uniquement, dans l'espoir que durant cette période la formation d'un gouvernement d'unité nationale permettra de modifier son mandat.

Par cette résolution, nous nous engageons aussi à suivre de plus près la situation en Libye. Le Conseil a en effet fait un grand pas en avant aujourd'hui, et nous espérons que cela trouvera un écho positif chez toutes les parties au conflit en Libye.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Libye.

M. Dabbashi (Libye) (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de prendre la parole devant le Conseil dans le cadre de la présente séance importante. Compte tenu de l'heure tardive, je serai très bref. Je tiens à remercier les membres du Conseil, qui viennent d'adopter à l'unanimité les résolutions 2213 (2015) et 2214 (2015). C'est une preuve supplémentaire de l'unité du Conseil de sécurité dans son appui au peuple libyen, qui lutte pour s'extraire de la situation difficile avec laquelle il est actuellement aux prises.

Avant de poursuivre, je tiens à remercier le Royaume hachémite de Jordanie et le Royaume-Uni des efforts qu'ils ont déployés pour élaborer les projets de résolution et faire avancer les consultations y relatives.

Au nom du Gouvernement libyen provisoire, je me félicite du renouvellement du mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), et je réitère l'appui sans faille du Gouvernement libyen aux efforts que déploie la Mission pour s'acquitter de son mandat. Nous espérons que la Mission va jouer un rôle plus efficace au cours des mois à venir, notamment s'agissant d'appuyer le processus de reconstruction des institutions nationales. Nous réaffirmons également la volonté du Gouvernement d'apporter son concours au Groupe d'experts pour lui permettre d'accomplir ses devoirs dans la limite des ressources disponibles.

Je saisiss également cette occasion pour réaffirmer l'importance du rôle que joue la MANUL dans la facilitation du dialogue politique en vue de régler tous les problèmes qui subsistent en Libye et de former un gouvernement d'unité nationale. Je tiens à saluer la patience et la persévérance manifestées par M. Bernardino León, Représentant spécial du Secrétaire général, et son équipe afin de rapprocher les parties libyennes et de faciliter le dialogue. Nous savons que la tâche est ardue, et qu'elle est parfois compliquée par

l'ambivalence, le manque de clarté, les interprétations erronées, voire l'incitation pure et simple à s'opposer au rôle de l'ONU. Toutefois, il est également évident que des progrès considérables ont été accomplis grâce au dialogue et que les Libyens commencent à espérer de manière beaucoup plus visible la conclusion d'un accord et la fin des effusions de sang, en particulier maintenant que plusieurs questions ont été éclaircies à la réunion tenue récemment à Skhirat, au Maroc, et compte tenu de l'accueil positif réservé par les interlocuteurs au projet de document que leur a présenté M. Bernardino León. Par ailleurs, la réaction de ces interlocuteurs et partenaires dans le cadre du dialogue a été positive.

L'ensemble du peuple libyen compte aujourd'hui sur l'aide de l'ONU, comme ce fut le cas dans les années 50. La grande majorité de la population libyenne ne doute pas de la neutralité de l'ONU ou de la volonté de la MANUL d'aider les Libyens à sortir de la crise. Cependant, il faut s'attendre à des critiques de la part des acteurs qui souhaitent que le chaos persiste, s'opposent à l'édification des institutions publiques, ne souhaitent pas perdre les priviléges qu'ils ont acquis et ne se soucient pas des personnes qui meurent chaque jour, des réfugiés ou des personnes déplacées, ou encore de l'avenir de nos enfants. Il est néanmoins certain que ces personnes constituent une très petite minorité et que le peuple libyen appuiera tout accord conclu par les interlocuteurs. Je suis certain que les interlocuteurs réalisent qu'ils jouent un rôle historique, qu'ils agiront dans l'intérêt du pays et ne décevront pas le peuple libyen.

La résolution 2214 (2015), qui porte sur la question de la lutte contre le terrorisme en Libye, est un indicateur de l'attention que porte le Conseil à cette menace croissante en Libye. Il ne fait aucun doute que les autorités libyennes légitimes n'épargneront aucun effort dans leur lutte contre le terrorisme. Nous sommes impatients de mettre en œuvre la résolution, en particulier les paragraphes 7 et 10, qui demandent au Comité de sanctions d'examiner sans tarder les demandes de dérogation à l'embargo sur les armes qui lui sont soumises afin de fournir des armes aux forces armées libyennes et d'appuyer l'action menée par le Gouvernement libyen et ses alliés contre le terrorisme. Mais nous comptons également sur l'aide des États qui peuvent avoir de l'influence sur certains groupes armés alliés à des groupes terroristes pour les convaincre de se dissocier de ces groupes et de se joindre à l'action menée par le Gouvernement contre le terrorisme.

Un grand nombre de jeunes Libyens ont rejoint des groupes armés, qui leur fournissent des fonds. Malheureusement, ils se retrouvent alliés à des groupes terroristes. Ils deviennent les victimes de leur violence insensée et sont tués et blessés. Ils ne réalisent pas qu'ils détruisent ainsi non seulement leur propre avenir, mais celui de leur pays. En conséquence, ceux qui peuvent aider les autorités libyennes légitimes à sauver ces jeunes doivent le faire.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à remercier les membres du Conseil de sécurité d'avoir adopté la résolution 2214 (2015) sur la lutte contre le terrorisme en Libye. Je tiens en particulier à remercier le Royaume hachémite de Jordanie, le membre arabe du Conseil de sécurité, d'avoir présenté cette résolution et déployé des efforts considérables au cours des derniers jours pour mobiliser l'appui de tous les membres du Conseil. Nous espérons que l'adoption de cette résolution permettra de renforcer l'efficacité de la lutte menée par la communauté internationale contre le fléau du terrorisme qui se propage au Moyen-Orient, en particulier en Libye.

Les événements survenus ces derniers mois ont montré que le terrorisme est maintenant un phénomène transnational. Le cancer de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) se propage au-delà des frontières, et ses actes criminels touchent de nombreuses personnes dans le monde entier. Cette organisation contrôle à présent de vastes zones dans plus d'un pays au Moyen-Orient. La communauté internationale doit donc lutter fermement et efficacement contre cette menace. Il est impossible de coexister ou de négocier avec des terroristes.

Durant les délibérations du Conseil ce matin, nous avons entendu les témoignages de victimes du terrorisme, qui ont expliqué très clairement jusqu'où peuvent aller ces créatures violentes maintenant qu'elles ont abandonné toute valeur humaine, qu'elles tuent et volent sans hésitation. Cela exige que nous combattions le terrorisme sans faire de distinction entre ses diverses manifestations, que ce soit en Iraq ou en Libye, maintenant que ses effets sont ressentis dans d'autres pays.

Tout en se félicitant de cette résolution, la République arabe d'Égypte est consciente que son adoption ne signifie nullement que le terrorisme a été vaincu en Libye. Il s'agit simplement de la première

étape d'un parcours long et ardu qui nécessitera beaucoup d'efforts et de sacrifices. L'Égypte estime que, maintenant que la résolution a été adoptée, la communauté internationale doit prendre les mesures claires et concrètes suivantes en vue d'éliminer ce danger.

Premièrement, la communauté internationale doit appliquer le paragraphe 3 de la résolution, qui exhorte les États Membres à combattre par tous les moyens les menaces que les actes terroristes font peser sur la paix et la sécurité internationales en Libye, en coordination avec le Gouvernement libyen et les pays les plus touchés de la région.

Deuxièmement, le Comité créé par la résolution 1970 (2011) doit appliquer le paragraphe 7, qui lui demande d'examiner sans tarder les demandes formulées par le Gouvernement libyen, en tenant compte du fait que ce gouvernement est le seul membre de la communauté internationale à combattre le terrorisme sur le territoire libyen, étant donné la responsabilité qui lui incombe de protéger sa population, et que la menace du terrorisme qui pèse en Libye s'est considérablement accrue ces derniers temps, nécessitant par conséquent des équipements et des efforts considérables pour en venir à bout.

Troisièmement, en vue d'appliquer le paragraphe 8 de la résolution, les États qui ont un

savoir-faire important en matière de lutte contre le terrorisme doivent contacter directement les représentants du Gouvernement libyen légitime afin de déterminer ses besoins réels, en particulier s'agissant du renforcement des capacités dans les domaines de la sécurité et de la collecte de renseignements sur les armes et les moyens dont disposent les organisations terroristes, et doivent fournir cet appui dans les meilleurs délais.

Quatrièmement, la communauté internationale doit agir avec fermeté face à toute partie dont il est avéré qu'elle fournit un appui, sous quelque forme que ce soit, y compris un appui moral, aux entités terroristes en Libye, sachant que ce danger ne peut être endigué qu'en tarissant les sources de financement et d'armes.

Enfin, la lutte contre le terrorisme en Libye emprunte un chemin distinct, bien que parallèle, au processus politique du pays qui est mené avec compétence par M. Bernardino León. À cet égard, je tiens à exprimer le ferme appui de l'Égypte à ce processus important, qui est crucial pour régler le conflit en Libye. Nous sommes en contact avec M. León afin de trouver les moyens d'aider la Mission d'appui des Nations Unies en Libye. Nous souhaitons plein succès à la Mission dans l'action qu'elle mène en faveur du peuple libyen.

La séance est levée à 18 h 45.